

taire de la Corse en remplacement du général Truchy, admis dans le cadre de réserve.

— Sont nommés contrôleurs principaux : MM. Vuillaume et Desmazes, contrôleurs.

— M. Sarrien, ministre de l'intérieur, a accordé un secours de 2,000 fr. aux victimes de l'incendie de Thénon (Dordogne).

— On annonce que M. Lajenne-Vilar, récemment nommé vice-consul à Fiume, a remis sa démission entre les mains du ministre des affaires étrangères.

— La garnison de Vierzon va être réduite de moitié.

— Les provenances de Sardaigne sont soumises à une observation de cinq jours dans les ports français.

— **Annam et Tonkin.** — M. Paul Bert, président général de France en Annam et au Tonkin, vient d'arrêter les termes d'une circulaire fixant les conditions de la mise en adjudication des trois lignes de chemin de fer suivantes :

- 1° ligne de Hanoi à Aïno ;
- 2° ligne des sept pagodes à la mer ;
- 3° ligne de Bac-Ninh à Langson.

On acceptera des offres distinctes pour chacune de ces trois lignes, mais s'il se présentait un adjudicataire pour l'ensemble des travaux, cet adjudicataire aurait, à offre égale, la concession des travaux projetés sur Laokai.

— **Bulgarie.** — Les dernières dépêches de Sofia montrent que la régence conserve vis-à-vis du gouvernement russe une attitude très énergique.

Les régents ont, en effet, décidé qu'ils ne reconnaîtront à aucune autorité, excepté à l'Assemblée nationale, le droit de blâmer leurs actes ; de plus, ils considèrent comme valables les élections de dimanche et déclarent qu'en provoquant la convocation des collèges électoraux, ils ont strictement obéi à la constitution bulgare.

On annonce, d'autre part, que le général Kaulbars vient de demander au cabinet de Saint-Petersbourg si, dans les circonstances actuelles, il est utile de continuer sa mission.

— D'après des avis de Vienne, une circulaire russe déclare qu'elle ne reconnaît pas la validité des élections de Bulgarie.

New-York. — A la suite d'une décision de l'Association des manufacturiers, 59 fabriques de l'Etat de New-York seront fermées demain. 25,000 ouvriers seront sans travail.

La haine allemande. — M. l'abbé Sabouret, curé de Vioville, a comparu jeudi devant la chambre correctionnelle du tribunal de Metz. Il est accusé d'avoir distribué, à plusieurs reprises, dans son église, des livres de cantiques français contenant des passages tels que ceux-ci :

« Nous voulons Dieu dans notre armée, afin que nos soldats, en défendant la France aimée, soient des héros dans les combats. Crions au nom de la France : Oui, Dieu le veut ! »

Ces cantiques, M. le curé Sabouret les a fait chanter dans le courant du mois de juin par les fidèles, en remplaçant le mot France par le mot Patrie. La justice allemande n'en a pas moins vu dans ce fait une excitation à la révolte contre le gouvernement de l'empereur.

Le ministère public a demandé que le curé Sabouret soit condamné à six mois de prison et à une amende de 600 marcs.

Le prononcé du jugement a été remis à huitaine.

ce que l'ouvrier ne soupçonnait pas ; quels liens mystérieux rattachaient à sa visite de la matinée la décision brusque prise par son patron, c'est ce qu'il ne pouvait pas s'expliquer, malgré le travail qui se faisait dans son cerveau...

Peut-être que la réponse de son patron allait lui faire comprendre... A cette pensée, il bâta le pas davantage, aussi était-il tout essoufflé, tout en nage, quand il arriva devant la maison de la rue de la Tour-d'Auvergne...

Le patron habitait le troisième.

— M. Monnier est-il chez lui ? demanda-t-il au concierge.

— Oui, monsieur, il vient de rentrer.

Le peintre grimpa précipitamment l'escalier. Il allait donc peut-être apprendre quelque chose !...

Au troisième, la bonne qui vint ouvrir répondit que M. Monnier venait de se mettre à table.

— Dites-lui que ce que j'ai à lui demander est très pressé, fit l'ouvrier, qui bouillait d'impatience.

— Qui faut-il annoncer ?

— Un de ses ouvriers, Farandole.

Le peintre allait et venait dans l'antichambre avec le mouvement saccadé, tournant, des fauves en cage. La sueur perlait à son front.

La domestique s'empressa de disparaître presque effrayée par cette agitation. Elle revint au bout de quelques minutes.

— M. Monnier, dit-elle, vous prie de vouloir bien entrer.

Farandole poussa un soupir de satisfaction et suivit la servante. On l'introduisit dans un petit salon tapissé de papier gris commun, meublé d'acajou et tendu de rideaux et de portières de reps

LES CHAMBRES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 14 octobre 1886

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Floquet.

Environ 400 membres sont présents.

M. le président donne lecture d'une lettre par laquelle le ministre du commerce invite la Chambre à désigner deux de ses membres pour faire partie de la commission supérieure pour la caisse nationale des retraites pour la vieillesse. La Chambre consultée décide qu'il sera procédé à cette nomination au commencement de la séance de samedi.

Il est procédé au tirage au sort des bureaux.

M. Goblet, ministre de l'instruction publique. Je prie la Chambre de fixer à mardi la discussion de la loi sur l'instruction primaire, on pourrait d'ici-là discuter la loi sur les livres ouvriers.

M. Freppel. — Je prie la Chambre de renvoyer la loi sur l'instruction primaire après le budget. Cette loi a des conséquences budgétaires puisqu'elle ajoute 15 à 20 millions aux dépenses normales (Très bien à droite ! Bruits à gauche).

Un retard plus long ne saurait être apporté à la discussion du budget. En brusquant le vote sur la loi de l'enseignement primaire, on discréditerait d'avance cette loi.

M. Legrand de Lecelles. — Je demande la priorité pour la loi sur les céréales.

M. le Ministre de l'instruction publique. — Je maintiens ma proposition.

M. Deberly. — J'appuie la proposition de M. Legrand de Lecelles. M. le ministre de l'agriculture vient de déclarer récemment à Amiens qu'il était protectionniste et que s'il pouvait parler il réjouirait les agriculteurs. M. le ministre de l'instruction publique ne s'opposera pas à ce que son collègue fasse entendre les déclarations que le pays serait heureux d'entendre, (Aux voix).

Par 307 voix contre 224 la loi sur l'enseignement primaire est mise à l'ordre du jour de mardi.

La Chambre met à l'ordre du jour de samedi une proposition de M. Delisse relative à la dénonciation du traité de commerce avec l'Italie.

La Chambre met en tête de son ordre du jour une proposition relative au commerce des engrais.

M. Legrand de Lecelles demande la mise à l'ordre du jour de lundi, de la loi sur les céréales.

Par 259 voix contre 231 la proposition n'est pas adoptée.

M. le ministre des travaux publics dépose un projet de loi relatif au chemin de fer métropolitain.

La séance est levée à 3 heures 25.

Séance samedi, à 2 heures.

SENAT

Séance du 14 octobre 1886

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Le Royer. Il y a beaucoup de sénateurs dans la salle ; on remarque M. Paul Devès, le nouvel élu du Cantal et M. l'amiral Peyron qui doit prochainement partir pour commander l'escadre d'évolution.

M. le président fait l'éloge de MM. Berlet, de Carayon Latour, Leblond et Vieillard-Migeon, décédés pendant les vacances parlementaires.

vert.

La bonne déposa sur un petit bureau la lampe qu'elle tenait à la main, et avec laquelle elle était venue ouvrir, puis elle offrit un siège au visiteur.

Le peintre se laissa choir machinalement sur la chaise et il attendit, tout frémissant, dans le silence du salon banal, dont les fenêtres étaient secouées de temps à autre par la trépidation d'une voiture passant dans la rue et qu'emplissait le bruit monotone d'une pendule en cuivre doré étincelant sur la cheminée.

— Un quart d'heure se passa, un quart d'heure qui sembla au mari d'Amélie long comme plusieurs heures, puis une porte s'ouvrit, et un petit homme à cheveux gris, tout court, tout ratatiné, le nez camard et les yeux clignotants, apparut sur le seuil, une serviette au menton.

C'était M. Monnier.

Farandole se leva.

— Ah ! c'est vous ? dit le patron, sans montrer le moindre embarras.

— Oui, monsieur Monnier, répondit le peintre, se contenant : j'ai reçu votre lettre, et je venais vous demander à ce sujet quelques explications...

Le petit homme regarda son ancien ouvrier de l'air d'un homme qui ne comprends pas...

— Mais ces explications, la lettre les contenait, dit-il tranquillement.

— Le manque d'ouvrage ?... c'est une plaisanterie...

M. Monnier fit un soubresaut.

— Une plaisanterie ? Malheureusement non, ce n'est pas une plaisanterie, dit-il. On m'a retiré

La séance est levée aussitôt après le tirage au sort des bureaux à 2 heures 20.

Séance mardi, à 3 heures.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Nous recevons de M. Carrié la note suivante que nous nous empressons de publier :

Monsieur le Rédacteur,

Je vous prie de vouloir bien rectifier votre affirmation au sujet du prix fixé pour le mètre carré de l'emplacement choisi pour l'école des filles.

Ce n'est pas 10 fr. le mètre carré, mais bien 14 francs.

Veuillez agréer, etc.

CARRIÉ.

INSTITUT PASTEUR. — M. le préfet du Lot vient de porter à la connaissance des maires du département que les compagnies de chemins de fer délivreront désormais des bons nominatifs de demi-place, en 3^e classe, aux malades indigents envoyés à Paris par les municipalités pour être admis, à l'Institut Pasteur, au traitement préventif de la rage.

Ces bons seront délivrés sur la demande, soit du préfet, soit des maires. La demande doit certifier qu'il s'agit seulement de personnes secourues, soit par le département, soit par la commune.

TRIBUNAUX. — Sont spécialement chargés des règlements des ordres pour l'année judiciaire 1886-87 aux tribunaux de première instance suivants :

A Cahors, M. Galop, juge.

A Figeac, M. Fabre, juge.

A Gourdon, M. Nadeau, juge.

M. Caussanel, receveur de l'enregistrement à Livernon, est nommé receveur de 4^e classe à Poy-Evêque, en remplacement de M. Malbec, mis en non activité sur sa demande pour cause de maladie.

M. Caussanel est remplacé à Livernon par M. Raffin, surnuméraire à Dié (Drôme).

NOMINATION. — Par décret, M. Lescot est nommé notaire à Saint-Michel-de-Bannières, en remplacement de M. Soulatié, démissionnaire en sa faveur.

MUTATION DANS L'ARMÉE TERRITORIALE. — M. de Fouras, chef de bataillon au 124^e régiment territorial, passe au 125^e régiment de même arme.

DISTINCTION HONORIFIQUE. — A l'occasion de l'inauguration de l'école des enfants de troupe de St-Hypolyte-du-Fort (Gard), M. Fabre, sous-préfet du Vigan, a été nommé officier d'académie. M. Fabre est né à Cahors, où son père était proviseur au collège royal en 1847.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. — La Compagnie du chemin de fer d'Orléans vient de réorganiser à Périgueux son nouveau service, dit service des lignes neuves, avec M. Bonnemère,

des commandes importantes.

Farandole fit un geste d'incrédulité.

— Ce n'est pas à moi, monsieur Monnier, répliqua-t-il, qu'il faut faire des contes de ce genre. Je connais vos affaires aussi bien que vous...

Je sais qu'elles n'ont jamais été aussi prospères... Avant-hier encore, vous hésitez à m'accorder un jour de congé que je vous demandais pour m'occuper de mes intérêts personnels. Ce n'est pas en deux jours qu'une situation peut changer de la sorte.

M. Monnier regarda le peintre d'un air sournois.

— Quelles seraient donc, selon vous, dit-il, les raisons qui m'auraient fait agir ainsi ?

— Si je les connaissais ! s'écria Farandole... C'est justement ces raisons que je viens vous demander.

Le maître se gratta la tête.

— Ces raisons, mon petit, je ne puis pas les dire.

Farandole fit un mouvement ?

— Vous avouez donc, s'écria-t-il, qu'il y a d'autres raisons que celles que vous m'avez données ? Que le prétendu manque d'ouvrage était une farce ?

M. Monnier commençait à paraître gêné.

— Je n'avoue rien, répondit-il, comme pour rattraper les paroles imprudentes qu'il venait de prononcer... Je n'ai pas d'explications à vous donner d'abord... J'ai été bien bon de vous recevoir... Vous voyez, je n'ai pas dîné encore et j'ai du monde... On m'attend.

Le petit homme gagna à reculons la porte par laquelle il était entré et qui donnait dans l'appartement. Il était devenu tout cramoisi.

comme ingénieur et M. Miquel, comme chef de bureau.

M. le docteur Lacrouille a été désigné comme médecin de ce nouveau service, et M. Henri Bastide comme pharmacien.

LIGNE DE BERGERAC A MARMANDE. — Samedi prochain, 16 octobre, la Compagnie d'Orléans prendra possession de la ligne de Bergerac à Marmande, pour en opérer le parachèvement aux frais de l'Etat.

L'INDEMNITÉ DE SÉJOUR. — On lit dans le *Gaulois* :

Touché par les critiques que soulève la suppression de l'indemnité de séjour à Paris, accordée aux sous-officiers rengagés, le général Boulanger vient de rapporter la malencontreuse décision que lui avait inspirée le service du contrôle.

LÉGION D'HONNEUR. — M. Cousin, président de chambre à la cour d'appel de Toulouse, est nommé chevalier de la Légion d'honneur ;

M. Edouard Baillaud, doyen de la Faculté des sciences de Toulouse, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Béclarations de culture

POUR 1887. (Fin.)

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Canton de Bretenoux

Bretenoux, 23 octobre, de 9 heures à 4 heures.

Prudhomat, 21 et 22, id.

St-Michel-Loubéjou, 22, id.

Canton de Cajarc

Carayrac, 19 octobre, de 4 heures à 4 heures.

Cadriou, 19, de 11 heures à 4 heures.

Cajarc, 10, de 9 heures à 4 heures.

Gréalou, 19, de 9 heures à midi.

Larnagot, 20, 21 et 22, de 10 heures à 4 heures.

Laroque-Toirac, 21, de 10 heures à 4 heures.

Marcillac, 18, 19, 20 et 21, de 9 heures à 4 heures.

Montbrun, 18, de 10 heures à 4 heures.

St-Chels, 22, de 9 heures à 4 heures.

St-Pierre-Toirac, 20, de 10 heures à 4 heures.

St-Sulpice, 21 et 22, de 11 heures à 4 heures.

Canton de Figeac (Ouest)

Bédier, 18 octobre, de 11 heures à 4 heures.

Lissac, 21, de 1 heure à 4 heures.

Canton des Livernon

Assier, 18 octobre, de 9 heures à midi.

Boussac, 19, de 11 heures à 4 heures.

Brengues, 20, id.

Corn, 21, id.

Durbans, 19, id.

Espédaillac, 26, id.

Grèzes, 20, de 9 heures à midi.

Livernon, 20, de 1 heure à 4 heures.

Quissac, 27, de 11 heures à 4 heures.

Reilhac, 28, id.

Reyrevigne, 21, de 9 heures à midi.

Ste-Eulalie, 22, de 11 heures à 4 heures.

Sonac, 18, de 1 heure à 4 heures.

St-Simon, 22, de 11 heures à 4 heures.

Canton de Saint-Céré

Loubressac, 20 octobre, de 9 heures à 4 heures.

St-Céré, 18 et 19, id.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Canton de Gourdon

Gourdon, 20, 21, 22 et 23 octobre, de 9 à 4 heures.

Nozac, 20, de midi à 4 heures.

Payrinac, 19, de 11 heures à 4 heures.

St-Clair, 18, de 9 heures à 4 heures.

Soullaguet, 19, de 11 heures à 4 heures.

Le Vigan, 18, id.

— Ainsi, vous refusez de me répondre ? reprit Farandole, qui n'avait pas fait un pas en arrière, et qui semblait par son attitude ne pas vouloir s'éloigner avant d'avoir reçu satisfaction.

— Je n'ai pas autre chose à vous dire, répondit le patron, dont le malaise augmentait de minute en minute.

— Vous me jetez à la porte, après sept ans, comme si j'étais un malfaiteur, sans motif, ou du moins sans motif que vous puissiez avouer. Savez-vous que ce n'est pas bien, que ce n'est pas convenable, cela, monsieur Monnier.

— Je suis seul juge de mes actions, répliqua le petit homme.

— En effet, dit amèrement le peintre, mais je me serais attendu à plus d'égards.

— On ne fait pas toujours ce que l'on veut, murmura le maître d'un ton plus doux.

— Vous n'avez rien de sérieux à me reprocher ? reprit Farandole.

— Rien de rien... Je vous tiens pour le plus habile et le plus honnête de mes ouvriers.

— Alors, je vous le demande de nouveau, pourquoi me renvoyez-vous ?

M. Monnier fit un geste embarrassé.

— Je ne puis pas vous le dire, répondit-il... Cela m'est impossible !...

— N'allez pas croire au moins, reprit le peintre, que si j'insiste ainsi, c'est pour rester chez vous. Je n'y rentrerai pas, quand même vous doubleriez mes journées. Je voulais seulement apprendre de vous quelque chose que je sais maintenant, c'est que vous me remerciez sans raison, comme obéissant à des ordres supérieurs.

(A suivre).

St-Cirq-Madelon, 18, de midi à 4 heures.
Rouffilhac, 19, de 9 heures à 4 heures.
Canton de Gramat
Basit (le), 25 octobre, de 9 heures à midi.
Gramat, 23, de 1 heure à 4 heures.
Miers, 20, de 9 heures à 4 heures.
Canton de Labastide-Murat
Caniac, 18 et 19 octobre, de 11 heures à 4 heures.
Fontanes-Lunegarde, 25, 1 heure à 4 heures.
Canton de Martel
Bala-Jou, 18 et 19 octobre, de 9 heures à 4 heures.
id. id.
Crusse, 21, id.
Cuzance, 22, id.
Floirac, 19 et 20, id.
Martel, 18, id.
Montvalent, 22, id.
St-Denis, 19, id.
Canton de Payrac
Fajoles, 18 octobre, de 11 heures à 4 heures.
Lamothe-Fénelon, 23, de 9 heures à 4 heures.
Loupjac, 22, de 10 heures à 4 heures.
id. id.
Masclat, 19, id.
Payrac, 21, de 9 heures à 4 heures.
Roc (le), 20, 21 et 22, id.
Canton de Saint-Germain
Concorès, 22 et 23 octobre, de 9 heures à 4 heures.
St-Germain, 22 et 23, id.
St-Chamarand, 20, de 10 heures à 4 heures.
Frayssinet, 21, de midi à 4 heures.
Canton de Salviac
Dégagnac, 18, 19, 20 et 21 oct., de 9 à 4 heures.
Léobard, 18 et 19, id.
Salviac, 20, 21, 22 et 23, id.
Canton de Souillac
Gignac, 25 octobre, de 9 heures à 4 heures.
Lacave, 23 et 25, id.
Lachapelle-Auzac, 20 et 21, id.
Lanzac, 18 et 19, id.
Meyronne, 22 et 23, id.
Pinsac, 21 et 23, id.
Saint-Sozy, 20 et 21, id.
Souillac, 18, 19 et 20, id.
Canton de Vayrac
Bétaillé, 21 et 22 octobre, de 9 heures à 4 heures.
Cavagnac, 23, id.
Condat, 25, id.
Vayrac, 18, id.
Saint-Michel-de-Bannières, 18, de 2 à 4 heures.
Strenquels, 23, de 9 heures à 4 heures.

ble tour, avec la clé laissée par V... dans la serrure, à l'intérieur. En entrant, on vit ce malheureux pendu à une solive, les pieds rasant le sol, un pistolet Lefauchaux à deux coups, suspendu par une ficelle au cou du suicidé. Le cadavre était rigide.
» Les constatations médico-légales ont été faites par le docteur Gibert. Il y a eu mort par pendaison et coup de feu à la tempe droite; la balle a traversé la tête.
» A côté du corps, au pied d'une barrique, étaient deux lettres fermées: l'une pour M. le juge de paix et l'autre pour le sieur Servat Arthur, lequel était, par un testament olographe contenu dans la lettre, nommé son héritier.
» Le malheureux déclarait à la justice que pour des capses personnelles, il était fatigué de la vie et qu'il s'était donné volontairement la mort.
» A côté du corps se trouvait une bouteille de vin vieux, en partie vidée, et des traces de brioches. A-t-il voulu, avant de se tuer, se donner un regain d'énergie? Tous ces préparatifs indiquent une volonté depuis longtemps étudiée d'en finir avec la vie.

PHÉNOMÈNE MÉTÉOROLOGIQUE. — Un violent orage a éclaté jeudi, à midi, sur Paris. A Passy, la grêle a fait rage dans certaines voies. Les grêlons ont atteint la hauteur de vingt centimètres.
Un fait météorologique, digne de remarque, a été constaté dès le début de l'orage: Le baromètre qui était resté stationnaire pendant toute la matinée, s'est mis à monter au premier éclair et a continué son ascension d'un dixième. Ce phénomène, qui est en désaccord absolu avec les lois de la pression atmosphérique, avait déjà été observé cet été, pendant un orage. Il n'en est pas moins vrai que ce phénomène qui se produit très rarement va appeler de nouveau l'attention des savants.

AGRICULTURE

FOIRES. — Par arrêté préfectoral, la commune de Bretenoux est autorisée: 1° A tenir le 12 de chacun des mois de janvier, février et mars les foires précédemment fixées au 8 de ces mêmes mois; à établir cinq nouvelles foires qui se tiendront au chef-lieu de cette commune le 12 de chacun des mois d'août, septembre, octobre, novembre et décembre.
Les foires qui ont lieu dans la même commune les 12 avril, 12 mai, 12 juin, 12 juillet et 26 novembre sont maintenues.
Par un autre arrêté, M. le préfet du Lot a autorisé la commune de Montcuq à établir deux nouvelles foires qui se tiendront au chef-lieu de cette commune, les 10 mai et 20 août de chaque année.

Foires. — Un de nos confrères du Périgord critique avec juste raison la multiplicité des foires:
« Jadis les foires étaient rares dit-il: il y en avait trois, quatre par an dans les principaux centres de production, cultivateurs et propriétaires s'y préparaient longtemps à l'avance et organisaient les éléments de transactions sérieuses. Elle étaient bonnes par conséquent, et chacun, les vendeurs comme les acheteurs, y faisait ses affaires.
Aujourd'hui, nos administrateurs municipaux ont décapé le nombre de ces foires et cela sans tenir le moindre compte des besoins ou du mouvement commercial des localités. Il n'est si petite commune qui n'ait voulu, elle aussi, avoir ses foires et ne les ait obtenues.
Qu'est-il arrivé? C'est que dans les foires nouvellement créées il ne se fait que peu ou point de transactions et que, par contre, les grandes foires d'autrefois sont complètement tombées.
Résultat général: stagnation et bientôt arrêté complet dans les affaires, et occasions innombrables de perte de temps pour les cultivateurs.

Carluet. — Dimanche dernier un vol a été commis dans l'église de Carluet. Le tronc contenait la somme de 520 fr.; 500 fr. étaient en piles sur un côté du tronc: le voleur, dans sa précipitation, ne les a pas aperçus, et n'a pris que les 20 fr.

Lauzerte. — La Feuille villageoise raconte un suicide dont les détails prouvent, de la part de son auteur, une volonté bien arrêtée d'en finir avec la vie.
« Le sieur V..., domicilié à Lauzerte, avait dit à sa servante, le 10 octobre, qu'il allait à Moissac par la voiture du soir. Celle-ci se rendit chez elle et ne revint chez son maître que le lendemain à 2 heures du soir. Elle trouva la clé sous la porte et à la clé, attaché avec une ficelle, un billet.
» Elle est illettrée et elle dut aller faire lire ce billet par un ami; ce qu'elle fit avec d'autant plus de promptitude qu'elle avait constaté dans la chambre de son maître des indices évidents de sa présence chez lui, durant la précédente nuit qu'il avait dit, cependant, devoir passer à Moissac.
» Dans le billet, V... annonçait son suicide et disait qu'on le trouverait dans sa grange, sans vie.
» M. le juge de paix, averti, s'y rendit aussitôt; il dut faire enfoncer la porte fermée à dou-

CALENDRIER DU LOT. — Octobre.

JOURS	SAINTS	FOIRES.
17	Man. s Havole.	
18	Lundi. s Luc, évang.	Montcabrier, Laurettes, Vigan, Vayrac, Cabrerets, Montcuq, St-Caprais, Thémines, Vaylats.
19	Mardi. s Pierre d'Alc.	St-Chels, Masclat.
20	Mercur. s Jean Cantius	Douelle, Couzou, Salviac.
21	Jeudi. s Ursule.	
22	Vend. s Géraud.	Catus, St-Céré.
23	Samedi. T. S. R. Jésus	Biars, Issepts.

Lunaisons du mois d'Octobre.
 P. Q le 4, à 10 h. 45 du soir.
 P. L. le 13, à 3 h. 33 du matin.
 D. Q le 20, à 2 h. 30 du soir.
 N. L. le 27, à 7 h. 28 du matin.
 Les jours décroissent de 1 h. 45 m.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 9 au 15 octobre 1886.

Mariages.
Castelnau, Alexandre, et Vialatte, Marie.
Gougon, Gibert, et Sabatié, Léontine.
Bonnet, Jean, et Bonnet, Catherine.
Décès.
Taillet, Thérèse, rue du Portail-Alban, 17.
Durand-Foujols, Jacques, 32 ans, Boul. Gambetta.
Lacassagne, Maria, 8 ans, rue St-André, 5.
Montleycot, Pierre, soldat au 7^e, 23 ans. (Hospice).

BOURSE. — Cours au 15 octobre.

3 0/0	82 15
3 0/0 amortissable (ancien)	84 85
3 0/0 id. 1884	84 80
4 1/2 0/0 ancien	104 50
4 1/2 0/0 1883	110 00

Dernier cours du 15 octobre.

Actions Orléans	1,315 00
Actions Lyon	1,260 00
Obligations Orléans 3 0/0	391 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	324 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	324 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	338 00

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, Bureau 43, Quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro du 9 octobre 1886. — Texte: Nos gravures: A propos « d'Hamlet » visite au château d'Elseur; Théâtre illustré: Comédie-Française: « Hamlet »; L'insurrection de Madrid: assassinat du général Velarde; M. le comte de Mirasol. — « Le Fil », nouvelle (suite), par Gustave Toudouze. — Revue anecdotique, par Loredan Larchey. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Le monde financier. — Echees. — Récréations de la famille. — Rébus. — Gravures: « Hamlet » à la Comédie-Française: la terrasse d'Elseur (1^{er} tableau); l'Esplanade; la démente d'Ophélie (10^e tableau); la chambre de la reine (9^e tableau); l'Enterrement d'Ophélie (11^e tableau); « Hamlet » au cimetière; Le théâtre (7^e tableau). — Espagne: la Sédition militaire du 19 septembre, à Madrid; assassinat du colonel de Mirasol. — Les Cinghalais au jardin d'acclimatation. — Le général Velarde. — M. le colonel comte de Mirasol. — Le château actuel d'Elseur. — Echees. — Récréations de la famille. — Rébus.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal de voyages. Sommaire de la 1345^e livraison (16 octobre 1886). — La nouvelle expédition du professeur A.-E. Nordenskiöld au Groenland, par M. Charles Rabot. — 1883. — Texte et dessins inédits. — Douze gravures de Th. Weber, Taylor, et empruntées à l'édition suédoise. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard St-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 724^e livraison (16 octobre 1885). — Texte: Jean l'innocent, par M^{me} J. Colomb. — L'histoire de Vrillon, par J. Girardin. — Le Mildew. — Arlequin, par Frédéric Dillaye. — Un parapluie magnétique, par Albert Lévy. — Le cuivre, par Maurice Daubin. — Dessins de: Edmond Zier, Estampes, de la Bibliothèque nationale, A. de Neuville. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

St-NICOLAS, 6^e année. Sommaire du numéro 46. (14 octobre 1886). — Messire l'Ogre. Ch. Ségard. — Un déshérité. Eudoxie Dupuis. — Les Arènes. M^{me} Semur. — Ratonne. Tante Nicole. — L'habit ne fait pas le moine. M^{me} Pierre Duchâteau. — La boîte aux lettres. — La tirelire aux devinettes. — La tirelire aux devinettes. — Illustrations par B. de Monvel, A. Sandoz, Birch, Ph. Rousseau, J. Coruillet, Mès, etc. — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, à Paris.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE, fondé par J.-A. Barral. — Rédacteur en chef: Henry Sagnier. — G. Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Un an, 20 francs. — Sommaire du numéro 914, du 16 octobre 1886. — H. Sagnier. Chronique agricole. — Sahut. Adaptation au sol dans la question des vignes américaines. — Passy. L'agriculture du Vexin normand. — De la Tréhon-nais. — La demande des produits agricoles en Angleterre. — Schribaux. Recherches sur les variétés de céréales à cultiver. — De Sarricac. Pressoirs du système Gaillot. — Champin. Excursion viticole dans le Médoc. — Léo d'Ounous. Les ciprés de Wibb. Rémy. Revue commerciale et prix courant des den-

rées agricoles. — Boîte aux lettres. — Gravure noires: Pressoir construit par M. Gaillot; monté sur roue. — Abonnements d'essai: 1 mois, 1 fr. 50 en timbres-poste.

EN VENTE à la lithographie CASTANET

Boulevard Gambetta, 79, à Cahors
La Nouvelle Carte du Lot, complétée, à l'usage des Mairies, des Ecoles, du Commerce et de l'Industrie. Imprimée en 5 couleurs, mesurant 1 mètre 07 sur 0 mètre 75.
PRIX-COURANT
Prise dans nos ateliers. 5 fr.
Par poste, sous enveloppe et pliée. 5 fr. 50
Par colis postal, roulée en boîte, emballage spécial. 7 fr.
MÊME CARTE
En cartouche, collée et pliée sur toile, reliure de luxe, prise dans nos ateliers. 10 fr.
Par poste. 11 fr.
Sur batons, collée sur toile et vernie, prise dans nos ateliers. 10 fr.
Par colis postal, emballage spécial. 12 fr.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES

et à l'Imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).
La petite Carte de poche DU LOT
En feuille. 0 fr. 75 | Reliée. . 1 fr. 50

Deux Amis qui ne discutent pas
sur la valeur des Pilules Suisses et qui ont eu les preuves qu'elles seules guérissent la migraine, même après vingt ans de souffrances: Osne-le-Val (Haute-Marne). Depuis vingt ans je souffrais de la migraine, les Pilules Suisses à 1 fr. 50 m'en ont guéri radicalement. Un de nos amis qui souffrait aussi de la migraine depuis très longtemps en a été guéri également en prenant une seule boîte de Pilules Suisses. J'autorise de bon cœur M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ces résultats. M^{me} Chutin. Légalisation de la signature par la mairie d'Osne-le-Val.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France.
Société anonyme fondée par décret en 1854
CAPITAL: 120 MILLIONS DE FRANCS
siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.
Agence de Cahors, rue Fénelon, 8.
Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons. (Paiement sans frais des Coupons des C^{ies} de l'Ouest et de l'Est, Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres. (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres, envois de Fonds. (Départements, Algérie et Etranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encassement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de Titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

HUITRES

De SEPTEMBRE à MAI on a, franco de port à domicile, contre mandat de 5 francs ou 50 huitres extra, ou 70 — belles, ou 100 — ordinaires, Ecrire au Capitaine S. AMANIEU, Arcaehou.
L'emploi du Thapsia est si répandu, qu'il est bon de rappeler la supériorité et les marques distinctives du produit authentique. Le véritable emplâtre révulsif au thapsia est infailible contre les rhumes, toux, bronchites, catarrhes, rhumatismes. La maison LE PERDRIEL et C^{ie} tenant à conserver sa supériorité, récolte elle-même le Thapsia en Algérie, prépare et purifie sa résine avec des appareils spéciaux. Son produit offre toutes les garanties. Demandez un Thapsia Le Perdriels-Rebouleau et exigez ces deux signatures, vous serez sûrs d'obtenir un bon résultat sans danger.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph^m, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^m.

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
Exiger le véritable nom

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY
USINE A VAPEUR

CRÈME DE NOIX BOUTET

Liqueur tonique et anticholérique à base de fine champagne

MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE

**Exiger le véritable nom : STANISLAS BOUTET
A CAHORS**

Dépositaire du Rhum Goodson. Provenance directe de la Jamaïque
6 francs la bouteille d'origine, droits compris

GRAND ASSORTIMENT DE LIQUEURS ET VINS FINS

RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erikara

*Acide Tartrique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre,
Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.*

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs,
délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

GRAND ENTREPOT
D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDON-NEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées;
une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

EXPOSITION  CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS. rue de la Liberté.

DU PIN

LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
PÉRIGUEUX

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS
dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement
la base.
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la
GRANDE CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

PÉRIGUEUX 1880. DIPLOME D'HONNEUR
BORDEAUX 1881. 102 NOS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale. posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressement, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

* **AUDOUARD** *

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LIQUODONNEUR
Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnés depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

VIN DE TABLE

Garanti naturel et sans plâtre

A. BACH

CAHORS

Pièce de 225 litres. **110 fr.**
1/2 pièce de 115 litres. **58 fr.**
Franco à domicile pour la ville et dans toute l'étendue du département du Lot.

Envoi franco d'échantillons sur demande

NOTA. — Les échantillons sont envoyés en double cachetés, afin que l'acheteur puisse à l'arrivée, contrôler la parfaite conformité de l'expédition.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine :

GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HÔPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.

CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.

Administration de la C^{ie} concessionnaire :
PARIS, 8, Boulevard Montmartre

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE DE TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS,
Psoriasis, Acné, etc.;
des PLAIES et
ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme incurables
par les Princes de la Science

Le Traitement ne dérange
nullement du travail; il est à
la portée des petites bourses,
et, dès le deuxième jour, il pro-
duit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND,
MÉDECIN SPÉCIALISTE
(1, rue St-Louis, à MELUN (S.-et-M.))
CONSULTATIONS GRATUITES
par correspondance

PROPRIÉTÉ D'AGREMENT ET DE RAPPORT

à vendre dans le département du Lot, canton de St-Céré, facile à morceler, nombreuses demandes de parcelles. — Maison de maîtres bien installée, avec dépendances, jardins, terrasses, serre, verger, etc.

Bâtiments d'exploitation. Propriété agricole de premier choix et d'excellent rapport. Occasion rare. Prix du tout : **120,000 fr.**
S'adresser à M^r FERLU, notaire à St-Céré.

Le propriétaire-gérant, Layton.

MAISON BLANC

COIFFEUR-PARFUMEUR

Galerie de Valon, Cahors.

SALON DE COIFFURE AU 1^{er}.

Produits spéciaux : Teintures du D^r Tomson de Bruxelles. — Poudre épilatoire. — Eau des Circassiennes. — William Gasson's Celebratel. — Hair-Elixir; croissance des cheveux, du D^r de Londres; éponges de Venise et cravates.

M. BLANC, donne des leçons de coiffure à domicile et à son salon.

En vente au bureau du Journal.

CADRE DU LOT CADRE

En vente chez tous les Libraires.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50.
25 c. en plus par la poste.

DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1811. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 40 par la poste.

PARIS
61, Rue de Rennes, 61

L. A. ÉDITEURS

GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ
Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle

SOUS LA DIRECTION DE
MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig Dercobour, professeur à l'École des langues orientales; F. Gamille Dreyfus, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'École des chartes; G. Lanson, membre de l'Institut; Dr L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; G.-A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; E. Lévassieur, C.-A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; E. Lévassieur, national des beaux-arts; A. Walker, professeur à l'École des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8°
colombier de 1,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.
Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison	Chaque volume broché
1 franc	25 francs
Payables à raison	de 10 francs par mois